



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 22 janvier 2026
Mairie de Routelle

Conseillers présents : 14

Conseiller absent excusé : Mme TERRIER a donné procuration à M. BONNOT

Conseillers absents : Mme. GENET – M. VUITTENEZ

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Joël VOULOT

La séance est ouverte à 20h32

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 15 décembre 2025.

2/ Délégation de signature

RAS

3/ GBM – Rapport CLECT

À l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette commission s'est réunie le 11 décembre 2025 afin de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2025 (rapport n°1).

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2026, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement des bonus « soutenabilité ».

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2025 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2026 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 décembre 2025 joints en annexe,

DELIBERE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et présents et représentés, approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2025 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 11 décembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et présents représentés, approuve le rapport incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2026, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, et l'ajustement des bonus « soutenabilité »

4/ Cœur d'Osselle – Choix des entreprises

Madame le Maire indique aux élus que la phase consultation des entreprises concernant le Cœur d'Osselle est terminée.

Ces offres ont été analysées par l'économiste, le maître d'œuvre et notre assistance à Maîtrise d'ouvrage (GBM).

Tous les lots ont reçu plusieurs offres et des négociations ont été menées. Les lots 3 et 4 ont été relancés.

Madame le Maire présente un tableau récapitulatif des offres qui a été envoyé aux élus en amont de la séance du Conseil municipal. Cette analyse a fait l'objet d'un travail important avec la commission Bâtiments la semaine passée, cette dernière propose aux élus de retenir les entreprises nommées dans le tableau ci-dessous.

❖ Coût de l'opération

A l'issus de la phase PRO-DCE et des négociations :

- Le coût prévisionnel provisoire des travaux est estimé à **1 546 429.14€ HT**
- Le budget prévisionnel d'opération de **1 759 413.40 € HT**

La répartition du budget travaux est la suivante :

INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT OFFRE PROPOSÉE
Lot 1 - Terrassements, VRD, Aménagements extérieurs	SBTC	100 700,14 €
Lot 2 - Démolition, Gros œuvre	PARENTE	247 904,03 €
Lot 3 - Charpente bois, Murs ossatures bois	NOUVEAU ET MYOTTE	172 510,67 €
Lot 4 - Couverture, Bardages zinc	GTY	155 020,39 €
Lot 5 - Revêtement de façade, Echafaudage	FACADES BISONTINES	29 340,00 €
Lot 6 - Menuiseries extérieurs bois aluminium, Occultation	VD MENUISERIE	129 500,00 €
Lot 7 - Serrurerie, Métallerie	OBLIGER	21 363,30 €
Lot 8 - Cloisons, doublages, isolation, plafonds, peinture	CIGLIA	109 624,96 €
Lot 9 - Menuiseries intérieure bois	VD MENUISERIE	98 000,00 €
Lot 10 - Revêtements de sols souples	BFC REVETEMENT	23 177,78 €
Lot 11 - Revêtements de sols durs	BFC REVETEMENT	24 744,52 €
Lot 12 - Chauffage, Ventilation, Plomberie	PALISSOT	304 729,01 €
Lot 13 - Electricité	PALISSOT	81 984,84 €
Lot 14 - Elévateur	ERMHES	27 709,50 €
Lot 15 - Cuisine	INSTALLNORD	20 120,00 €

❖ **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	322 803,60 €	18,35%
Conseil régional	Territoire en action	sollicité	186 177,90 €	10,58%
Conseil départemental	P@C et Habitat	sollicité	123 184,35 €	7,00%
SYDED		sollicité	60 000,00 €	3,41%
ADEME	CCRT	sollicité	15 000,00 €	
GBM	Fonds de soutien	Acquis	177 300,00 €	10,08%
	Fonds climat	sollicité	110 000,00 €	6,25%
Sous-total aides publiques (1)			994 465,85 €	56,62%
Part de la collectivité	Fonds propres		764 947,55 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Sous total MOA (2)			764 947,55 €	43,48%
TOTAL participations publiques (1+2)			1 759 413,40	100,00%
Autres aides non publiques			0,00 €	
			0,00 €	
Sous-total autres aides non publiques (3)			0,00 €	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT) (1+2+3)			1 759 413,40 €	

La commune s'engage à prendre en charge les financements non acquis et à solliciter d'autres financeurs éventuels.

Une élue souligne son inquiétude quant à l'obtention de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés, décide :

- **De valider la phase travaux, pour un coût d'opération de 1 759 413.40 € HT dont 1 546 429.14€ HT dédiés aux travaux**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à :**
 - **Poursuivre les démarches administratives et financières afférentes au projet,**
 - **Solliciter des subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement prévisionnel indiqués dans le présent rapport et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir l'opération.**
 - **Signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions.**
- **De valider le choix des entreprises présentés dans le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

8/ Informations et questions diverses

Distribution et retours des colis des aînés/invitations : satisfaction générale

Aire de jeux Routelle : les jeux sont installés, l'aménagement du sol sera complété par des galets (Sivom de Boussières) ; 3 arbres ont été commandés. Un contrôle de l'installation sera réalisé par une entreprise.

Mardis des Rives 2026 : aura lieu le 7 juillet 2026.

Bureau de vote : une convention avec GBM sera finalisée pour la mise à disposition de la salle de la base de loisirs.

Recensement : a débuté et se terminera le 14 février.

Mairie d'Osselle : réflexion sur les éléments récupérables avant les travaux.

Clôture de séance : 22h19

Le Maire, Anne OLSZAK

